

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Salarié.e.s des très petites entreprises : donnez de la voix à la CGT

Vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, des transports, de la métallurgie... Vous êtes salarié.e du particulier employeur, aide à domicile, assistant.e maternel.le ou concierge.

Du 22 mars au 4 avril 2021, vous allez être appelé.e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.

Les résultats de ces élections participeront à mesurer la représentativité des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches d'activité et sur les territoires. Ils permettront également de définir, pour chaque organisation, le nombre de conseillers prud'hommes, ou de mandatés dans les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux, dans les commissions régionales Transitions Pro (for-

mation professionnelle) ... Ce scrutin permettra enfin d'élire vos représentants dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles, qui ont pour objet de faciliter le dialogue dans l'entreprise ou de statuer sur les questions centrales liées au travail comme l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité, le temps partiel, la mixité et les activités sociales et culturelles.

Cette élection peut paraître aujourd'hui très éloignée de vos réalités et de vos préoccupations, et de la crise sanitaire et sociale que nous traversons. Pourtant, de ce scrutin vont dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives. Aujourd'hui, la CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans cette situation très difficile. Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde juste, solidaire et respectueux de la planète.

Pour voter : www.election-tpe.travail.gouv.fr

3 questions à Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

Comment un syndicat comme la CGT peut agir sur le sort des salariés des TPE ?

Tout d'abord, il faut aller à leur rencontre et très concrètement, apporter des informations. Mais parfois aussi à l'employeur qui, bien souvent n'a pas de DRH, ni de conseiller juridique et ne connaît pas non plus les droits de ses salariés, les règles en matière de sécurité, salaires, heures supplémentaires... Ça ne marche pas à tous les coups, mais on peut dans certains cas réussir à faire appliquer le droit du travail avant d'aller aux Prud'hommes. L'essentiel, c'est le contact et l'explication.

Comment la CGT agit avec les salariés des TPE face aux conséquences de la crise sanitaire ?

Il y a par exemple eu des mobilisations dans les remontées mécaniques, parfois sous des formes différentes que dans d'autres boîtes. On a ainsi obtenu que des engagements de signatures de contrats saisonniers ou CDD soient tenus, ce qui ouvre, en attendant la reprise effective du boulot, des droits à chômage partiel. Notre démarche, c'est « informer, expliquer, faire des propositions, se mobiliser ».

Quels sont les grands enjeux de l'élection TPE ?

Il faut montrer aux salariés des TPE que cette élection leur permet au moins d'avoir des représentants qui prennent en compte leur situation spécifique. Aller à leur rencontre est

de la responsabilité de la CGT. Mais une élection d'une telle ampleur, avec près de cinq millions d'électeurs, doit aussi donner lieu à une campagne de communication de la part du gouvernement, avec des spots dans les grands médias, comme une campagne électorale « politique » à enjeu national. Tous les gouvernements - celui-là particulièrement, vu la considération qu'il a pour les organisations syndicales - mettent tout en œuvre pour qu'il y ait le moins de participation possible. Cela vise à discréditer l'idée de l'utilité des syndicats. Mais plus encore, les salariés devraient bénéficier de temps pour voter, avoir des informations pratiques en amont... On pourrait même organiser, au lieu du vote par correspondance, un vote physique dans les mairies.

RETROUVEZ-NOUS : www.cgt-tpe.fr

« Ma petite entreprise ne connaît pas la crise »

La crise sanitaire inédite que nous traversons a été le marqueur des inégalités sociales et salariales et à ce titre, nous sommes particulièrement exposés.

Fermeture des établissements durant le confinement et après, la situation de l'emploi fait l'objet de toutes nos inquiétudes.

La mise en place de l'activité partielle de longue durée ne nous satisfait pas, au même titre que la réduction de l'indemnisation classique qui va lourdement pénaliser les salariés dont les entreprises restent fermées.

Pour la CGT, les salaires doivent être maintenus à 100 % et le secteur doit bénéficier d'un plan de relance étendu à l'ensemble des établissements de l'hôtellerie/restauration et du tourisme et d'aides conditionnées par le maintien du plein emploi et le respect des normes sociales.

Dans l'hôtellerie, la restauration traditionnelle ou rapide, dans la restauration collective et le tourisme, le vote CGT lors de l'élection sur la représentativité est plus important que jamais :

- Pour combattre les inégalités et les politiques d'austérité qui fragilisent notre protection sociale
- Pour obtenir des garanties collectives qui nous protègent, dans les petites entreprises comme dans les grandes
- Pour nous permettre d'être informés, représentés et défendus par des salariés qui nous connaissent et qui s'engagent

Si dans les grandes entreprises, des accords peuvent créer des droits collectifs, c'est loin d'être le cas pour les plus petites entreprises où la convention collective de branche est souvent le seul texte applicable. Le vote CGT, c'est la garantie d'avoir des accords plus favorables et pas de ceux qui viennent encore affaiblir nos statuts déjà précaires !

C'est aussi faire le choix d'une organisation qui lutte contre la déréglementation sauvage de notre système de protection sociale dont nous avons pu mesurer l'utilité durant la crise.

Contre la réforme de l'assurance chômage, contre la réforme des retraites, contre tous les reculs que le gouvernement veut nous imposer, la CGT incarne un syndicalisme combatif et efficace.

A l'heure où les dispositions protectrices du code du travail sont systématiquement affaiblies et où le gouvernement tente de faire disparaître toutes les protections, l'heure est à la mobilisation et au vote utile et efficace.

Vous êtes travailleuse ou travailleur saisonnier ?

Vous avez payé lourdement les arrêts d'embauche dans ce secteur depuis bientôt un an.

Pour vous, cette situation est préoccupante à plus d'un titre : au regard du travail qui se raréfie et de la qualité des emplois proposés, des revenus qui s'amenuisent et au regard de vos droits sociaux, notamment les congés maternité ou l'indemnisation au titre du chômage. Qui plus est, la réforme de l'assurance chômage que le gouvernement compte mettre en œuvre risque d'exclure bientôt de nombreux travailleurs, en durcissant les règles d'accès aux droits. La CGT demande son abrogation.

Aujourd'hui plus que jamais, la CGT est à vos côtés pour échanger avec vous, vous renseigner sur vos droits, construire avec vous et porter vos revendications.

Gardons le lien !



<https://www.cgt.fr/livret-saisonniers>

La CGT dans les très petites entreprises

La multitude de petites entreprises et l'absence de droits à la représentation a pour conséquence d'isoler les salariés qui ignorent bien souvent leurs droits les plus élémentaires ou l'existence même de leur convention collective.

Les difficultés provoquées par l'isolement et l'absence de représentation collective sont amplifiées par la précarité de nos statuts. Travail en extra (CDDU), travail saisonnier, travail non déclaré, il faut souvent batailler pour faire respecter nos droits ! et la CGT est toujours là !

Une des principales caractéristiques de nos métiers repose sur le fait que nous sommes amenés à exercer des tâches contraignantes en termes de rythme de travail, en 7/7, les week-ends et jours fériés compris, voire sur des amplitudes horaires en continu. La coupure est largement appliquée amplifiant de fait l'amplitude journalière.

La pénibilité des conditions de travail (station debout prolongée, gestes répétés, nuisances sonores, activité en extérieure, ...) est particulièrement difficile à supporter.

Du côté des salaires, ce n'est pas mirobolant non plus avec des grilles conventionnelles qui peinent à décoller du SMIC.

La CGT lutte activement pour l'amélioration de notre statut dans un secteur qui bénéficie de larges avantages fiscaux et d'allègements de cotisations sociales.

Le grand nombre de conventions collectives crée de véritables disparités entre les salariés, la CGT revendique une convention col-

lective unique, de haut niveau, pour permettre de compenser les contraintes inhérentes à nos métiers.

Ensemble, revendiquons :

- Un salaire minimum à 1800 euros dès l'embauche
- La reconnaissance et la valorisation de nos qualifications
- La majoration des heures travaillées le dimanche
- Un 13^e mois pour tous
- L'égalité professionnelle

Première organisation syndicale représentative, la CGT a considérablement fait avancer les textes conventionnels qui encadrent nos métiers.

Mutuelle, Prévoyance, Jours fériés sécurisés, c'est grâce à notre action que les salariés des très petites entreprises bénéficient de dispositions conventionnelles qui leur sont directement applicables.

La mise en place de représentants de proximité au sein des commissions paritaires va nous permettre de mieux connaître nos droits mais aussi tous les dispositifs de protection et d'aides sociales spécifiques à notre secteur mais aussi à bénéficier d'activités sociales et culturelles.

Alors du 22 mars au 4 avril, Je vote CGT !

Commerce.cgt.fr

Facebook : CGT commerce et services

Twitter : @CGT_Commerce

Ils avaient espéré une réouverture au 20 janvier, ce ne sera pas le cas et l'horizon n'est toujours pas dégagé. Les salariés du secteur « hôtels, cafés, restaurants » paient un lourd tribut à la crise sanitaire, depuis le premier confinement du 16 mars 2020.

Témoignages de salariés...qui s'engagent !

« Je ne voulais pas travailler dans la restauration toute ma vie, mais j'aurais bien continué un peu... » Axelle Legrand, 20 ans, a terminé en septembre un contrat d'apprentissage de deux ans, pendant lesquels elle a alterné les cours à l'IUT de Nice en « techniques de commercialisation » et le travail dans un café de Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes). « Une toute petite entreprise de trois salariés », dans laquelle elle avait déjà fait des extras. La clientèle ? Des parents qui prennent le café après avoir déposé les enfants à l'école le matin, des salariés du quartier qui viennent manger une salade ou un sandwich le midi et des retraités l'après-midi. Axelle fait le service mais l'autre moitié de son temps de travail est consacrée à « étudier les concurrents, leurs produits, voir ce qui attire les clients, ce qu'on peut améliorer... » Et puis « le Covid est arrivé, les restos et les bars ont fermé... », soupire-t-elle. Placée en chômage partiel, elle n'a repris qu'en juin. Elle a discuté avec son employeur de la possibilité de signer un autre contrat d'apprentissage, pour une année de licence. « Mais on s'est rendu compte que c'était trop incertain. Pleins de rumeurs circulaient... », confie-t-elle. Elle est désormais en licence, pour devenir manager dans la grande distribution et travaille chez Casino. Un secteur où, au contraire, « les chiffres d'affaires explosent ». « Dès la rentrée à l'école, on nous dit clairement de ne pas trop regarder nos heures », confie-t-elle, même si elle ne déplore pas, personnellement, d'abus.

« Un employeur reste un employeur, mais je travaille dans une entreprise à taille humaine »

Eve Martinez, elle, a fait le chemin inverse d'Axelle. D'abord la grande distribution à Marseille, puis un bar-tabac entre Bastia et Corte, après s'être installée en Corse avec ses enfants, il y a quelques années. Elle cherche un poste de secrétaire, sans succès. « Je buvais le café dans ce bar, la patronne cherchait quelqu'un », résume-t-elle. Un contrat de 60 heures par mois, qui la contraint à jongler avec l'APL, les bourses des enfants... « Mais j'habite dans le village, donc je n'ai pas de frais d'essence. Et heureusement, le tabac est resté ouvert » et le bar vend quelques boissons à emporter, précise-t-elle. Elle continue donc de travailler. Tout n'est pas parfait dans son boulot, mais elle apprécie de travailler dans une entreprise « à taille humaine ». Si la situation l'oblige à changer de métier, une chose est sûre : « La distribution, je n'y mettrai plus jamais les pieds. Un jour, je me suis entendu dire : "Vous passez 37 articles à la minute, vous devez être à 39." »

« Ce n'est pas simple, quand on est habitué à se lever pour aller bosser »

A 47 ans, Ludovic Fague a également quitté le métier récemment. Après des débuts dans la logistique, plusieurs années comme saisonnier en restauration dans le Sud-Ouest, il s'installe il y a deux ans à Évreux (Eure). Embauche en CDI à temps plein, dans un bar-PMU : gestion du bar, des sandwiches, du relais-colis et du PMU. Son collègue s'occupe du tabac, du loto et des jeux à gratter. Les journées sont chargées mais son boulot lui plaît. Au confinement de mars, il goûte, lui aussi, au chômage partiel, car seul le tabac reste ouvert. « Psychologiquement, ce n'est pas simple, quand on est habitué à se lever pour aller bosser, raconte-t-il. Je bricole beaucoup, donc j'avais de quoi m'occuper, mais je me posais beaucoup de questions : "Vont-ils me reprendre ? Faut-il rechercher un autre emploi ?" » « Je suis retourné avec joie au boulot, mais j'ai alors appris qu'ils avaient mis en vente le bar quelques mois plus tôt et qu'ils avaient un acheteur... » Le courant passe beaucoup moins bien avec le nouveau couple de propriétaires. « Je pense qu'ils ont fait en sorte que je m'en aille », analyse Ludovic. Son patron refuse la rupture conventionnelle, il démissionne quand il trouve un boulot dans une plate-forme logistique d'Évreux. Un retour au source pour lui, qui a été cariste pendant douze ans.

« Les salariés des TPE ne sont pas seuls, les syndicats peuvent les aider »

Tous trois sont candidats à l'élection TPE : Axelle en Provence-Alpes-Côte-D'azur, Ludovic en Normandie, Eve en Corse. Avec sa maman militante à la CGT, Axelle est tombée dans la marmite quand elle était petite. Pour Ludovic, c'est beaucoup plus récent. Après son installation à Évreux, il a croisé par hasard des militants de la CGT, dont le secrétaire de l'Union départementale. La rencontre s'est faite... dans un bar, autour d'un jeu de fléchettes. Petit à petit, Ludovic s'est impliqué dans la vie de la CGT : « Je suis novice, mais comme j'ai travaillé dans beaucoup de domaines, je me suis rendu compte de beaucoup de choses. » Quant à Eve, son engagement remonte à sa période marseillaise, quand elle était déléguée syndicale chez ED. Quelle est l'importance, pour elle, d'être candidate à ce scrutin ? « Que les salariés des TPE sachent qu'ils ne sont pas seuls et que des syndicats peuvent les aider. »